Image not found or type unknown

est ce que je peut payer les dettes de mon frère??

Par **stephane92**, le **29/10/2009** à **17:31**

Bonjour,
mon frère a 25 ans est handicaper (provisoire)a l'épaule suite a une opération, a fait un dossier de surendettement qui est en cours d'acceptation et se fait passer pour un SDF (mais ca c'est faux il habite chez sa copine) il doit pas mal de dettes au impot, pour une pension alimentaire etc.
ma question est celle-ci:
les huissiers étant venus chez mes parents (c'est chez moi aussi) car ils n'arrivent pas a les retrouver peuvent ils saisir mes parents alors qu'il ont un dossier de surendettement ou moi meme si mes parent ne sont pas saisissable.

Par **001**, le **29/10/2009** à **18:14**

bonjour,
vous n'etes pas concerné au même titre que vos parents par les dettes de votre frère

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés